



Corminboeuf Dominique / Repond Nicolas, députés	
Modification de la loi sur l'agriculture (LAgri) pour y intégrer l'interdiction des OGM (organismes génétiquement modifiés)	
Cosignataires : 30	Direction : DIAF
Réception au SGC : 09.09.2011	Transmission à la Direction : *15.09.2011

Dépôt

Par cette motion, nous proposons de modifier la loi sur l'agriculture (LAgri) du 3 octobre 2006 pour interdire la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur le territoire du canton de Fribourg.

Développement

Il a été démontré que la rentabilité et la fonction même des OGM est fortement remise en question aux travers d'études scientifiques réalisées autant au niveau international que national. Ces études démontrent différents facteurs influençant négativement la rentabilité, la qualité, et surtout l'indépendance de l'utilisateur de ces produits fournis par quelques grosses industries chimiques internationales détenant le monopole sur des continents entiers.

Le moratoire sur la culture d'OGM arrivera à son terme à la fin de l'année 2013. Déjà, les milieux concernés se mobilisent au niveau fédéral pour prolonger ce moratoire, ce qui n'a aucun sens, voire pour instaurer l'interdiction de l'utilisation d'une telle culture sur le territoire Suisse.

Nous connaissons au niveau cantonal des communes qui ont instauré sur leur territoire l'interdiction de la culture d'OGM par ce slogan "commune sans OGM". Cette situation ne perturbe en rien les communes voisines qui ne s'engagent pas dans ce domaine. Bien au contraire, ces positions donnent à réfléchir, provoquent le débat et suscitent de nouvelles vocations en faveur d'une culture sans OGM. A l'heure actuelle, aucune culture OGM n'existe sur le territoire fribourgeois. Le fait d'interdire dans notre canton ce genre de culture ne perturbera donc en rien le rendement et la qualité des cultures, mais il donnera un signe environnemental fort concernant une culture propre en protégeant l'indépendance des utilisateurs et le respect des consommateurs. On ne peut pas faire coexister la culture biologique, encouragée par le développement durable cantonal, et une culture génétiquement manipulée par la main de l'homme et qui a une fâcheuse tendance à contaminer rapidement son environnement. Actuellement, et malgré des études poussées, on ne connaît pas les conséquences à long terme sur l'environnement et surtout sur la santé humaine et animale.

Pour ces différentes raisons, nous demandons que le Gouvernement modifie au plus vite la loi sur l'agriculture comme nous le proposons par cette motion.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).